



Société anonyme au capital de 468 184 087,50 euros
Siège social : 14-16 rue des Capucines, 75002 Paris
592 014 476 RCS Paris

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la Société GECINA sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 22 avril 2008 à 9 heures 30 au Palais des Congrès, Niveau 3 – Amphithéâtre Bordeaux – 2, place de la Porte Maillot – 75017 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des rapports et des comptes sociaux de l'exercice 2007 ;
- Approbation des rapports et des comptes consolidés de l'exercice 2007 ;
- Virement à un compte de réserve ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation de conventions réglementées ;
- Ratification d'une convention réglementée ;
- Ratification de la cooptation d'un Administrateur ;
- Renouvellement des mandats de huit Administrateurs ;
- Arrivée à leur terme des mandats de quatre Administrateurs ;
- Nomination de six Administrateurs ;
- Fixation du montant des jetons de présence pour les exercices 2007 et 2008 ;
- Fin des mandats d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société ;
- Pouvoirs pour les formalités.

* * *

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister personnellement à cette assemblée ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint, ou d'y voter par correspondance. Il est justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré (par jour ouvré, il convient d'entendre jour ouvré pour le dépositaire central) précédant l'assemblée, soit au 17 avril 2008, à zéro heure, heure de Paris, dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société.

Tout actionnaire désirant assister à l'assemblée générale peut demander une carte d'admission au Service Titres et Bourse de GECINA par lettre envoyée à l'adresse suivante : 16 rue des Capucines, 75084 Paris Cedex 02.

La Société adressera directement à tous les actionnaires les formulaires de vote par correspondance et les formulaires de procuration.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte qu'à condition de parvenir au moins trois jours calendaires avant la date de l'assemblée générale, soit le 18 avril 2008, au siège social de GECINA situé à l'adresse ci-dessus mentionnée.

Enfin, tout actionnaire a la faculté de poser des questions écrites au conseil d'administration à compter de la publication du présent avis jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le 16 avril 2008 inclus. Ces questions doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte et envoyées au siège social de GECINA, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du conseil d'administration ou par courriel à l'adresse suivante : actionnaire@gecina.fr.

Le texte intégral des projets de résolution a été publié au Bulletin des annonces légales obligatoires du 17 mars 2008 et dans le journal d'annonces légales « Le Publicateur Légal » des 15, 16 et 17 mars 2008.

Le Conseil d'administration